



Ordonnance de télécom CRTC 2006-241

Ottawa, le 14 septembre 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	6976	le 14 août 2006
Bell Canada	878 (TSN)	le 15 août 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	26	le 14 août 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	28	le 15 août 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>